



à Bobigny, vendredi 20 mai 2016

## LE PREFET et LE MAIRE DE ROMAINVILLE COMMUNIQUENT

\*\*\*\*\*

### Site Wipelec : réunion publique d'information des riverains du 12 mai 2016

Inquiet des conséquences de la pollution engendrée par les activités de la société Wipelec, le préfet s'est substitué à l'exploitant défaillant et a notamment chargé l'ADEME en 2015 de mettre en place un dispositif d'amélioration de l'air intérieur des logements impactés, de poursuivre les investigations chez les autres riverains et d'agir sur le réseau d'eaux usées.

L'ADEME a rendu en mars 2016 le rapport relatif à ces interventions et comme la préfecture s'y était engagée, une réunion publique a été organisée avec la mairie le 12 mai 2016 afin d'en informer les riverains. À cette occasion, les services de l'UT Driee 93, de l'ADEME, de l'ARS 93 et de l'agence Santé publique France ont présenté leur analyse de la situation.

Toutes ces présentations sont en ligne sur le site internet de la préfecture ainsi que le rapport ADEME anonymisé.

Au regard du nombre de riverains ayant autorisé l'ADEME à effectuer des mesures chez eux, il ressort de ce rapport une connaissance plus fine des effets de la pollution du site sur le voisinage. Ainsi la présence de trichloréthylène (TCE) dans l'air intérieur des pavillons riverains est due aux anciennes activités du site via un transfert des polluants gazeux dans le sol puis une remontée dans l'air intérieur des habitations. Par contre la présence de benzène dans l'air intérieur n'est probablement pas lié au site.

Par ailleurs, une diminution générale des concentrations de TCE a pu être observée dans les pavillons, en raison notamment de la mise en fonctionnement d'une barrière de protection, dite barrière de venting, tout autour du site. Une cartographie précise des résultats par parcelle a pu être présentée, qui permet également de circonscrire une zone où persistent des incertitudes et où les riverains seront donc à nouveau sollicités pour ouvrir leurs portes à l'ADEME.

À l'issue de la réunion publique, les résultats individuels d'investigation ont été remis en main propre aux riverains présents qui ont ainsi pu obtenir des explications directement auprès des

représentants de l'ADEME et de l'ARS.

En termes sanitaires, la priorité est de faire baisser l'exposition aussi rapidement que possible et par tous moyens. L'ARS a ainsi rappelé ses consignes habituelles en matière de ventilation/aération et de travaux d'amélioration du bâti. Ces derniers sont actuellement pilotés par l'ADEME et devraient pouvoir être prochainement réalisés.

Par ailleurs, la famille la plus touchée par des taux élevés de TCE est en phase avancée de négociation pour un relogement, ses membres les plus vulnérables faisant l'objet dans l'intervalle d'un relogement temporaire.

Enfin, et sur saisine de l'association Romainville sud, l'ARS a saisi l'Institut de Veille Sanitaire afin de procéder à une investigation sanitaire sur la survenue de cas de cancers chez les riverains. Cette investigation ne peut se faire qu'avec l'accord individuel des riverains.

Concernant les métaux lourds, rien d'anormal n'a été retrouvé dans les sols qui sont représentatifs de la qualité des sols urbains. Dans deux parcelles, des végétaux présentent des concentrations anormales en arsenic qui ne provient pas du site dans la mesure où l'arsenic n'a été retrouvé ni sur le site ni dans les sols où poussent les végétaux. L'ARS a émis des préconisations sanitaires individuelles en conséquence.

**Contact Presse**

Bureau de la communication interministérielle  
Cidalia KACHOURI  
cidalia.kachouri@seine-saint-denis.gouv.fr  
06 08 18 26 80 – 01 41 60 60 35